

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP ^t . — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. Hors du DÉP ^t . — » 6 » 14 » 20 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.	CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée. On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent. Imprimerie A. Laytou.	ANNONCES (la ligne)..... 25 cent RECLAMES — 50 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.
--	--	--

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.						
Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.
		Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.		

Cahors, 4 Mars.

La vie parlementaire se ralentit tous les jours. La Chambre et le Sénat tiennent de courtes séances sans grand intérêt. Voilà la note triste que fait retentir non sans aigreur la République française, en évoquant les dangers de l'inertie en politique.

S'il est facile de constater le mal, il est plus difficile de trouver le remède, surtout un remède immédiat, et chacun se décharge volontiers sur le voisin, de la responsabilité de cet état de choses. Sans entrer dans le détail des critiques que s'adressent réciproquement et que se renvoient de temps à autre les ministériels d'aujourd'hui et ceux d'hier, nous nous bornons à remarquer qu'il est difficile de sortir tout d'un coup et sans tiraillements d'une crise comme celle qui a été provoquée par l'échec si complet et si inattendu du grand ministère. Il faut un certain temps pour se reconnaître et pour que choses et gens se remettent dans leur assiette.

Il convient d'être juste pour tout le monde. Si l'on peut reprocher avec quelque apparence de raison au cabinet du 30 janvier d'apporter une certaine lenteur dans l'élaboration et la présentation des projets de loi attendus sur les réformes à l'ordre du jour, il est impossible de se dissimuler, d'autre part, que le précédent ministère ne se hâte guère de déposer les propositions qu'il tenait en réserve dans ses cartons à la sortie des affaires. Tout le monde peut se rappeler en

effet la promesse faite par M. Gambetta à la tribune dans la séance où il fut renversé, de déposer dès le lendemain sur le bureau de la Chambre les projets de réforme de toute espèce, élaborés sous sa direction et qui étaient rédigés et tout prêts à voir le jour. Il n'y avait qu'à les tirer des portefeuilles de ses collègues, que le célèbre orateur désignait du geste.

Sans doute le lendemain, la Chambre des députés ne siégeait pas et elle ne se réunissait que huit jours après. Mais depuis la fin de janvier, il s'est écoulé cinq à six semaines et l'on attend encore que M. Gambetta ait rempli son engagement dans son entier. Le projet de réformes militaires élaboré par le général Campenon, dont le dépôt devait être effectué, à défaut de ce dernier, par le député de Belleville, est toujours attendu. Il y a deux jours seulement que les journaux parlent du projet de réorganisation de la Tunisie dû au cabinet du 14 novembre. Et pourtant, d'après M. Gambetta lui-même, il s'agit de projets tout rédigés, qu'il n'y a plus qu'à publier. Les reproches d'inertie faits par la République française au monde politique, retombent en partie sur son directeur, au dire des partisans du cabinet actuel, qui ne se font pas faute de relever la parcimonie avec laquelle s'ouvrent les portefeuilles des anciens ministres. Quant aux successeurs de ces derniers, ils peuvent répondre que leurs projets ne sont pas prêts et qu'en outre, il leur faut connaître les projets élaborés par

leurs devanciers pour savoir s'ils ont à y ajouter ou à y retrancher quelque chose.

En attendant, M. Léon Say a déposé hier, sur le bureau de la Chambre des députés le projet de budget pour 1883. Le ministre des finances a tenu sans doute à couper court aux bruits répandus par les amis de l'ancien cabinet, au sujet des difficultés que rencontrait dans l'application son système budgétaire.

M. Goblet, au conseil des ministres tenu hier matin, a donné lecture du projet modifiant la loi de 1849 sur le séjour des étrangers en France; il le déposera samedi.

Le ministre de l'intérieur a aussi annoncé le prochain dépôt du projet sur les sociétés de secours mutuels.

La polémique des journaux ne saurait donc émouvoir le Cabinet et les Chambres. Il vaut mieux se hâter lentement que de faire précipitamment de la mauvaise besogne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 mars.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.

M. Laroche-Joubert combat le projet de loi. Suivant lui, il ruinerait les petits commerçants qui vivent de la vente des enveloppes et des bandes, imprimeurs, papetiers, épiciers, merciers et autres. Ils ont, en effet, un petit capital qui leur permet d'avoir un approvisionnement d'enveloppes ordinaires, mais ne leur permettrait pas d'avoir des enveloppes timbrées.

M. Loubet, rapporteur, répond que la mesure dont il s'agit a été proposée par la dernière commis-

sion du budget; elle est en vigueur dans toute l'Europe et même au Japon. Ce n'est donc pas une innovation dangereuse. La Suisse républicaine n'a pas craint de s'aliéner les petits commerçants en adoptant le système des enveloppes et des bandes timbrées.

L'avantage est si réel que beaucoup de maisons de commerce envoient des enveloppes timbrées à leurs clients. Les fraudes sur les timbres ayant déjà servi, deviennent impossibles, car on ne pourra laver une enveloppe comme un timbre.

Les enveloppes et les bandes seront livrées au prix de revient, c'est-à-dire au prix de cinquante centimes à un franc le cent. Cette facilité sera vivement approuvée par le public.

M. Laroche-Joubert combat de nouveau le projet. Le projet est adopté par 410 voix contre 23.

M. le ministre des finances dépose le projet de loi portant fixation du budget de 1883.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Naquet tendant à rendre inapplicable aux marchés à terme l'article 1,965 du code civil.

M. le garde des sceaux appuie la prise en considération.

La proposition est prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Saint-Martin, relative à la réforme de la loi sur les faillites.

M. le garde des sceaux dit qu'il se propose de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de loi sur cette grave et délicate matière et demande l'ajournement de la prise en considération jusqu'à ce que ce projet ait été étudié.

L'ajournement à deux mois est prononcé.

La Chambre prend en considération la proposition de MM. Versigny et Bernard tendant à l'institution d'assises correctionnelles et en prononce le renvoi à la commission déjà nommée.

Elle renvoie à la même commission la proposition de M. Martin-Feuillée, sur la réforme de l'organisation judiciaire.

La Chambre décide ensuite qu'il sera nommé, au scrutin de liste, en assemblée générale, une commission de onze membres qui sera chargée d'examiner les propositions de modification au règlement. Samedi, séance publique.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(45) du 4 Mars 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Aussi pesta-t-il contre son ami von der Leyen, quand celui-ci vint protester contre cette décision.
 Il aurait volontiers étranglé son bon ami dans cette circonstance, mais sa colère ne servit de rien.
 M. le bailli ne pouvait consentir à laisser exécuter un arrêt ne portant point sa signature; il soutint donc, malgré les regards irrités que lui lançait Wenz, qu'il fallait amener le coupable et le confronter avec le compagnon de la victime.
 Le juge dut donc revenir à sa première décision et ordonner aux serviteurs du tribunal de se rendre à la tour et d'amener le coupable.
 Un moment d'anxieuse attente suivit pour Wenz.
 M. von der Leyen s'était enfin aperçu que sa proposition avait déplu au seigneur de Beuren et il n'osait plus parler.
 On n'entendait pas le moindre souffle dans toute la salle; ce silence était vraiment solennel.
 Dès le début, Wenz s'était placé de telle

sorte que son visage fût dans l'ombre; il s'était à ce moment encore plus enfoncé dans son coin, et ses traits avaient pris une expression si sombre, que même son ami, le bailli, qui jetait de temps en temps sur lui un regard à la dérobée, s'en étonnait, s'en effrayait même.

Ce silence dura un moment, qui parut bien long à beaucoup des assistants.

Soudain une vive animation commença à se faire entendre dans la rue.

Quelques cris isolés, qui s'élevaient du milieu de la foule, arrivaient confusément jusqu'aux oreilles des assistants; c'étaient des éclats de rire, des quolibets peu respectueux pour la majesté du tribunal.

Déjà le pourpre de la colère montait au visage du juge Pancratius Zumpt, justement indigné d'un tel manque d'égards, et il allait donner l'ordre de faire évacuer les abords du tribunal, quand un des valets qu'on avait envoyés à la tour se précipita dans la salle, l'air tout concentré, et, sans se soucier de la majesté du lieu ni de l'auguste assistance, s'écria, hors d'haleine :

— Il s'est enfui, il s'est sauvé de la tour, sans vous en demander la permission, Messieurs, et si vous voulez le rattraper, il faut vous hâter.

Une exclamation d'étonnement et de frayeur vint de bouche en bouche; toute la salle semblait terrifiée; seul le cri qui échappa au seigneur de Beuren avait, à côté de la surprise, une intonation joyeuse.

Nul plus grand bonheur n'eût pu lui advenir dans ce moment critique.

Ce frère qu'il craignait tant, dont il redoutait avec tant de raison la confrontation, s'était enfui; il ne pouvait donc plus lui nuire!

Contrairement à tous les autres assistants, dont le visage exprimait le plus vif désappointement, le sien, s'il ne se fût contenu, aurait trahi la joie la plus vive.

Mais il comprit bien vite qu'en manifestant de la satisfaction en cette circonstance, il pouvait soulever des commentaires dangereux pour sa sécurité.

Il composa donc son visage pour la circonstance et le mit à l'unisson de ceux de toute l'assistance, tandis qu'intérieurement il exultait.

Un moraliste eût pu en cette circonstance recueillir au sein de ce tribunal des données infiniment précieuses, quoique bien attristantes, sur le fond de la nature humaine.

Ce que tous ces paysans laissaient inconsciemment apercevoir, ce n'était point le malaise né d'un sentiment de justice offensé, ce n'était point l'indignation éveillée par la violation de la loi morale, privée de sanction par la fuite du coupable.

C'était uniquement le désappointement de se voir frustrés d'un spectacle émouvant et terrible, celui de l'agonie de leur semblable.....

Notre nature repose sur un fond de cruauté que la civilisation, la religion, refoulent et compriment, mais qui reparait aussitôt que ce frein n'agit plus directement sur nous.

Et ce que le grand fabuliste a dit de l'enfance :

Cet âge est sans pitié
peut s'appliquer indistinctement à tous les âges.

Cependant, la salle des débats prit bientôt une physionomie des plus réjouissantes et fort peu en rapport avec la majesté du lieu, ce qui scandalisa au suprême degré le grave Pancratius Zumpt.

La foule irrévérencieuse s'était précipitée à la suite du messenger de malheur et avait rempli la salle, mêlant ses exclamations à celles des juges et des jurés.

Peu après survinrent les autres serviteurs et la sentinelle à la hallebarde; ils avaient minutieusement examiné la tour et venaient fournir au tribunal des détails sur le mode d'évasion du prisonnier.

Pancratius Zumpt, rouge de colère et hors de lui, apostropha véhémentement la foule irrespectueuse et fit évacuer la salle, puis, il enjoignit aux nouveaux arrivants de tout raconter de la manière la plus minutieuse, car il ne renonçait point à l'espoir de retrouver son malfaiteur auquel il tenait tant, et il jura de ne point prendre de repos avant de l'avoir vu se balançant entre ciel et terre.

Avec une perspicacité qui fit le plus grand honneur aux serviteurs du tribunal, ils s'étaient rendu compte de la manière dont Jost s'était évadé; le tribunal fut donc amplement renseigné.

(A suivre.)

SENAT

Séance du 2 mars.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Fréycinet, annonçant qu'il opte pour le département de la Seine.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection du balisage dans les eaux maritimes.

Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

Informations

Il ne se confirme pas que le gouvernement songe à demander la prorogation des Chambres jusqu'après les fêtes de Pâques. Le gouvernement laissera au Parlement le soin de décider le moment et la durée des vacances, et l'on ne pense pas que les Chambres puissent prendre ces vacances avant les premiers jours d'avril.

Le National dit que l'accord est décidément fait entre MM. Léon Say et Varroy sur les voies et moyens d'accomplissement du programme économique du gouvernement. Le ministre des travaux publics est chargé de poursuivre activement les négociations avec les grandes compagnies pour arriver à une entente sur les bases de la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans.

La première sous-commission de la commission générale chargée de coordonner ou de modifier les lois militaires, s'est prononcée pour le service militaire réduit à trois ans, mais sous cette réserve que les hommes resteraient deux années après à la disposition du ministre de la guerre. Toutefois il doit être entendu que, durant ces deux années, l'appel ne pourrait être fait qu'en cas de guerre. Cette disposition, a, paraît-il toute chance d'être adoptée et par la commission générale et par le ministre de la guerre.

Une dépêche de Cannes annonce que la comtesse de Paris est heureusement accouchée d'une fille.

Du mariage du comte et de la comtesse de Paris étaient déjà issus cinq enfants; la princesse Marie-Amélie-Louise-Hélène, l'aînée de ces enfants, est née en 1865; le dernier né, le prince Jacques-Marie-Clément, est mort, on le sait, l'année dernière.

L'héritier présomptif du comte de Paris est le prince Louis-Philippe-Robert, né à Yorck-House, le 6 février 1860.

La convention

AVEC LA COMPAGNIE D'ORLÉANS.

Le Parlement a reçu communication officielle des bases arrêtées entre l'Etat et la Compagnie d'Orléans pour servir à la convention nouvelle qui doit régir leurs rapports à l'avenir. En voici quelques dispositions essentielles :

L'Etat s'engage à ne point user, pendant quinze ans, de l'exercice du droit de rachat que lui confère le cahier des charges. Si la dénonciation n'est pas faite six mois avant l'expiration de cette première période, le droit de rachat ne pourra s'exercer qu'après une nouvelle période de quinze ans. Ce délai de six mois est très judicieusement choisi : ainsi la période d'incertitude, si préjudiciable aux intérêts publics, sera réduite au maximum.

Dores et déjà, la Compagnie s'engage à abaisser de 5 à 10 0/0 les tarifs maxima fixés par le cahier des charges pour voyageurs de toutes classes, sauf pour les voyageurs de trains rapides. Mais ce n'est là que la moindre partie du dégrèvement. Dans l'avenir, la Compagnie sera tenue d'opérer sur les tarifs de grande vitesse une réduction équivalant à celle que l'Etat opérera sur les taxes dont il frappe lui-même les transports à grande vitesse. Ces taxes, on le sait, sont à l'heure actuelle de 23 0/0.

Quant au remboursement des sommes avancées par l'Etat au titre de la garantie d'intérêt, la Compagnie s'engage à l'effectuer en cinq ans. Des pourparlers sont en cours pour que, dès cette

année ou l'année prochaine, la Compagnie rembourse de ce chef une somme de 200 millions.

L'Etat concède ou afferme à la Compagnie, pendant quinze ans, une partie des lignes du troisième réseau. Quelle sera l'étendue des lignes ainsi cédées ? Dans quelles conditions se fera l'exploitation ? Dans quelle proportion la Compagnie sera-t-elle tenue de fournir son concours pour la construction ou l'achèvement des lignes affermees ? Ces points n'ont pas été définitivement arrêtés, ils seront réglés ultérieurement. Seuls, les principes ont été posés.

Quant aux tarifs, la Compagnie s'engage à accepter pour ses relations intérieures et extérieures le tarif général des transports de marchandises de petite vitesse suivant les barèmes proposés par le comité consultatif des chemins de fer en 1881. Les tarifs spéciaux sont révisés de manière à les faire entrer autant que possible dans ces barèmes, et on réduira le nombre des prix fermes de gare à gare.

Telle est l'économie générale de cette convention dont l'importance n'échappera à personne. Elle met fin à un provisoire devenu intolérable. Elle écarte cette menace du rachat qui, depuis plusieurs années, pesait sur la presque totalité du réseau national et empêchait les Compagnies de réaliser les réformes et les améliorations nécessaires. Enfin, tout en donnant une juste satisfaction aux vœux formulés par l'industrie privée et en laissant aux Compagnies leur légitime indépendance, elle ne sacrifie aucun des droits, aucun des intérêts de l'Etat.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le ministre des postes et des télégraphes demande au budget de 1883 les sommes nécessaires pour régulariser la situation de certaines classes d'agents dont le traitement ne répond plus aux exigences actuelles de la vie.

Il se propose, au moyen de ces crédits, d'élever le traitement maximum :

Pour les surveillants des télégraphes, de 1,400 à 1,800 fr.

Pour les mécaniciens dans les départements, de 2,400 à 3,500 fr. (comme dans le service de Paris).

Pour les facteurs de ville de la Seine (*extra-muros*) pour les facteurs de ville des postes et les facteurs des télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr.

Pour les facteurs chefs, de 1,500 à 1,800 francs.

Le traitement de début des facteurs de la Seine, *extra-muros*, celui des facteurs des télégraphes et des factages de ville des postes dans les départements seraient portés uniformément de 900 à 1,000 fr.

Les facteurs de Paris, qui attendaient autrefois 5 ans et qui, aujourd'hui restent encore 3 ans avant d'obtenir une augmentation de traitement de 100 fr. pourraient à l'avenir, recevoir leur avancement tous les deux ans.

Les facteurs ruraux n'ont pas été oubliés. Un crédit de 500,000 fr. est demandé pour élever de 7 centimes à 8 centimes un quart par kilomètre parcouru, le montant de leur rétribution.

Les commis de direction dans les départements ne peuvent pas actuellement dépasser le traitement maximum de 2,700 fr. ; 90 d'entre eux obtiendraient le traitement des commis principaux de 4,000 fr. comme leurs collègues du service actif.

Ces améliorations s'ajoutant à celles qui ont été réalisées jusqu'à ce jour, amèneront ainsi des changements notables dans la situation d'un personnel en tous points digne d'intérêt.

M. Desson, directeur du Comptoir financier à Cahors, vient d'être nommé inspecteur dudit Comptoir.

Toutes les personnes qui ont connu M. Desson seront enchantées de son avancement.

Nous apprenons avec plaisir que M. Pons, ancien fondé de pouvoir à la Trésorerie générale du Lot et ancien chef de bureau à celle de la Gironde, remplace M. Desson, comme directeur à Cahors.

Tout le monde connaît M. Pons et sa probité.

Nous félicitons l'administration du Comptoir financier du choix qu'elle vient de faire.

Le tribunal civil de Montpellier, jugeant disciplinairement, vient de condamner à la destitution M. Lambremont, notaire à Lunel. Cet officier public avait comparu à la dernière session de la cour d'assises, sous l'inculpation d'abus de confiance, et avait été acquitté. Le tribunal a pensé qu'un officier ministériel ne pouvait être soupçonné, et considérant que M. Lambremont était coupable d'actes d'indélicatesse et de manquement à ses devoirs professionnels, il a prononcé la destitution.

Vingt-six réservistes, domiciliés dans le département de la Seine-Inférieure, viennent d'être punis de deux jours de prison qu'ils devront subir les 6 et 9 mars prochain, à la caserne Saint-Vivien, à Rouen, pour ne pas avoir déposé leur livret militaire à la mairie de leur commune, du 20 novembre au 4 décembre dernier, comme le prescrivaient les affiches apposés à cet effet.

La Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui a une grande importance au point de vue électoral.

Elle a décidé qu'un électeur n'ayant pas reçu notification, dans les délais voulus, de sa radiation sur les listes électorales, est toujours en droit de demander en tout temps et d'obtenir d'office son inscription.

Cet arrêt a été rendu sur un pourvoi en cassation formé par M. l'abbé Damour et appuyé par un mémoire de M^e Rouet, avocat, contre un jugement de M. Polge de Combret, juge de paix du premier canton de Nîmes.

M. Jules Ferry vient de faire interdire dans toutes écoles du gouvernement où il avait été envoyé, le Manuel sur l'instruction civique. Cet opuscule était dû à la plume de M. Paul Bert.

Sur la proposition de son directeur, le conseil d'administration de la compagnie d'Orléans vient de prendre une décision des plus bienveillantes pour assurer à ses anciens serviteurs et à leurs veuves une retraite honorable. Il ressort de ce nouveau règlement que ces fonctionnaires peuvent atteindre les trois quarts de leurs appointements à titre de retraite, tout en conservant un capital réservé de 10 0/0 des appointements qu'ils ont touchés dans leur service.

Une dépêche du préfet des Basses-Pyrénées annonce que la ville de Pau est menacée d'une grève générale des ouvriers charpentiers.

Nous lisons dans le Conservateur du Gers :

Dès samedi matin, la rumeur se répandait en ville qu'un meurtre avait été commis dans les environs de Vic-Fezensac ; la nouvelle n'était malheureusement que trop vraie !

Vendredi soir, à la suite d'une discussion relative aux travaux qu'ils faisaient en commun, le sieur François Lasserre, âgé de trente-six ans, domicilié à Belmont, se porta à quelques actes de violence sur la personne du nommé Pierre Rossignol, son beau-père, âgé de soixante ans. Celui-ci, emporté par la colère et tenant encore à la main le couteau dont il venait de se servir pour souper, frappa violemment son gendre à la poitrine. La blessure, jugée d'abord sans gravité, était très profonde, et Lasserre mourut samedi matin.

Nous croyons savoir que la justice s'est transportée sur le lieu du crime ; mais on nous assure que le meurtrier, qui avait d'abord manifesté l'intention de se constituer prisonnier, s'est au contraire dérobé aux recherches dont il a été l'objet.

L'Ère Nouvelle, de Tarbes, rapporte le fait suivant, sur lequel les habitants de nos campagnes seront bien de réfléchir un peu :

Il y a quelques temps, Margaise, fermier, à Bouréac, en entrant le matin dans sa grange, trouvait trois brebis gisant sur le sol, mortes. Sans se préoccuper du genre de maladie dont elles avaient été atteintes, il s'empressa de leur ôter la peau et de les enfouir.

Quelques jours après, il trouva deux autres bêtes, comme les premières, mortes au milieu

du troupeau : Margaise à leur égard procéda comme il avait déjà fait.

A peu d'intervalle, un bouton vint au poignet droit du fermier. Celui-ci n'en tint aucun compte et continua son travail. Ce ne fut pas long. Le mal fit des progrès rapides, et quand Margaise, alarmé de son état, recourut aux soins d'un homme de l'art, il ne restait plus rien à faire.

Margaise, en effet, est mort de la pustule maligne, appelée vulgairement charbon, dont le germe lui avait été communiqué par les animaux qu'il avait manipulés sans aucune précaution.

Pêches miraculeuses !

On raconte que, dans les Basses-Pyrénées un patron de pêche a pris, — d'un seul coup de filet, — vingt-quatre saumons pesant ensemble cent vingt-cinq kilogrammes. Il a en pris ensuite huit autres dans la même journée.

Ailleurs, un pêcheur a ramené, — d'un seul coup de filet, — vingt-et une aloses.

On en cite enfin un troisième qui a pris quarante-quatre aloses — à la fois !

Pêcheurs de la Baïse, du Lot, et de la Garonne, à vos roseaux !

Qui sait ? Il y a peut-être aussi des pêches miraculeuses à faire dans la Baïse, dans le Lot, et dans la Garonne !

Un effroyable incendie a réduit en cendres, lundi dernier, le village de Mieogy, faisant partie de la commune d'Anglefort (Ain).

Le feu a éclaté on ne sait comment, dans une maison du hameau principal, et, activé par le vent violent qui soufflait du Midi, s'est communiqué presque instantanément aux immeubles voisins, qui étaient en grande partie couverts en chaume.

Les efforts désespérés tentés par les habitants ont été impuissants à arrêter les progrès du fléau. Plus de trente maisons ont été la proie des flammes et deux cents personnes sont réduites à la misère.

De tout le village, il ne reste, à l'heure qu'il est, que trois ou quatre maisons qui, grâce à leurs toitures en toiles, ont pu être préservées.

Revue Agricole

Dans sa séance du 17 février, la Société des Agriculteurs de France a adopté des vœux tendant 1° à ce qu'un dégrèvement général de l'impôt foncier soit accordé aux domaines envahis par le phylloxéra ; 2° à ce que tout vignoble reconstitué par quelque moyen que ce soit, jouisse d'une exemption complète de l'impôt foncier pendant cinq ans à partir de la première année de plantation.

Cette mesure serait sans doute de la plus haute utilité. Tout propriétaire de vignoble phylloxéré se trouve en effet aux prises avec de grandes difficultés, tellement grandes qu'il est à craindre que beaucoup ne puissent les surmonter, et succomber sous le poids.

En faisant droit aux vœux de la Société des Agriculteurs de France, l'Etat se priverait sans doute momentanément d'un certain revenu ; mais il apporterait un puissant secours à bien des propriétaires dont la situation se trouve compromise par suite des attaques du terrible fléau. La chose vaut la peine qu'on y songe, même au point de vue de l'intérêt public, car ce n'est pas sur la ruine des particuliers que peut se fonder la prospérité de l'Etat.

M^{me} la duchesse de Fitz-James, qui est déjà connue depuis longtemps par ses travaux sur la viticulture américaine, vient de faire paraître un nouveau livre ayant pour titre : *Le congrès phylloxérique de Bordeaux en 1881 ; en Amérique et en France. — Imp. Dubois à Nîmes.*

La plus grande partie de l'ouvrage est consacrée à l'état de la viticulture en Amérique. Les Américains ont pleine confiance dans l'avenir de leurs vignobles, grâce aux espèces résistantes employées, en tenant compte du sol, du climat et de la latitude. Ils sont convaincus que leur pays deviendra le centre le plus viticole et le plus vinicole du monde entier.

M^{me} de Fitz-James adopte ces conclusions avec quelques réserves. Elle pense que les Américains pourraient bien arriver à nous faire

une sérieuse concurrence au point de vue de la quantité, car la viticulture prend chez eux une extension de jour en jour plus rapide. Ils ont adopté avec empressement l'idée, née en France, de greffer les bonnes espèces non résistantes sur racines résistantes. Mais l'auteur de l'ouvrage croit qu'ils se trompent, lorsqu'ils espèrent égaler nos grands crus. C'est là évidemment une illusion de leur patriotisme, car la supériorité des vins de choix ne provient pas uniquement des cépages employés; elle tient aussi à tout un ensemble de conditions telles que sol, climat, exposition, etc., qu'il est bien rare de trouver réunies. Enfin, les vins des grands crus sont l'objet de mille soins compliqués et minutieux dont une longue expérience a démontré la nécessité, et que la certitude seule de vendre très cher peut porter le producteur à mettre en pratique. Les vignobles du Médoc et de la Champagne n'ont donc pas à craindre la concurrence américaine; mais les vins de qualités moyennes pourraient bien avoir une lutte à soutenir.

Cette conclusion est confirmée par un rapport de M. Leflaure, consul général de France à New-York. D'après ce rapport, les Etats-Unis qui produisaient 100,000 hectolitres de vin en 1870, en produisent aujourd'hui plus de 800,000.

La société philomatique de Bordeaux organise en ce moment une exposition générale des produits de l'agriculture et de l'industrie.

La partie la plus remarquable de cette exposition sera sans doute celle réservée aux vins, car elle doit contenir les produits vinicoles du monde entier.

Le délai pour les déclarations expire le 15 mars. Les lettres doivent être adressées au président de la société philomatique, rue du Château-Trompette, 8, à Bordeaux.

BULLETIN COMMERCIAL.

Céréales. — Prix par 100 kilog. — Blé, 31 fr. 50. — Seigle, 21 fr. 50. — Orge, 20 fr. 00. — Avoine, 21 fr. 00.

Vins. — La stagnation continue. Le commerce, vu l'importation des vins étrangers, trouve toujours à s'approvisionner quand il le veut, et n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins.

Bestiaux. — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette.

Bœufs, 1 fr. 20 à 1 fr. 68, suivant la qualité.
Vaches, 1 fr. 02 à 1 fr. 60. id.
Taureaux, 1 fr. 10 à 1 fr. 38. id.
Veaux, 1 fr. 70 à 2 fr. 40. id.
Moutons, 1 fr. 88 à 2 fr. 18. id.
Porcs gras, 1 fr. 60 à 1 fr. 68. id.

C.....

Revue Scientifique.

Magnétisme et hypnotisme; danger des expériences. — Influence du milieu sur les microbes, applications à la médecine.

On s'occupe beaucoup de magnétisme à Paris, surtout depuis quelques semaines; les partisans et les adversaires se livrent de véritables batailles dans la salle des conférences du boulevard des Capucines. Il y a toujours eu, et il y a probablement encore, une très grande part de jonglerie dans les exercices de magnétiseurs; les prédictions de l'avenir, la lecture à distance ou dans un livre fermé, rentrent absolument dans les tours d'escamotage. Mais il serait inexact d'affirmer qu'il en est de même de la magnétisation proprement dite d'un individu par un autre. Depuis quelques années surtout, les expériences de MM. Charcot, Bourneville, Rochard, ont prouvé de la manière la plus péremptoire, qu'à la suite de certaines affections, l'hystérie, par exemple, ou d'un état particulier qu'on appelle l'hypnotisme et que nous allons expliquer plus bas, le cerveau du patient est pris d'une sorte d'engourdissement qui supprime la volonté d'une manière complète, et, sous l'influence duquel, le *sujet* obéit docilement à toutes les suggestions de son magnétiseur. Une personne est en état de catalepsie ou d'hypnotisme devant vous; vous prononcez à haute voix le mot *lion*, par exemple. Elle fait immédiatement des gestes de terreur comme si cet animal apparaissait devant elle. Vous lui dites de marcher, elle marche sans pouvoir s'arrêter.

Dans une séance de ce genre qui a eu lieu en Allemagne, il y a quelques mois, le magnétiseur défendit à un professeur qu'il avait hypnotisé

de se rappeler de son propre nom, et l'on vit ce malheureux faire d'inutiles efforts pour prononcer un nom qu'il savait pourtant fort bien.

Voici en quoi consiste l'hypnotisme.

On fait fixer à une personne un point brillant pendant longtemps, elle tombe dans une sorte de catalepsie qui anéantit complètement en elle les manifestations de la volonté. Les animaux peuvent être hypnotisés. Vous prenez une poule, par exemple, vous lui appuyez le bec sur une raie blanche tracée par terre. Au bout d'un certain temps, la poule conserve la position que vous lui donnez, quelque excentrique et gênante que puisse être cette position. Suivant M. Charcot, les états nerveux déterminés par l'hypnotisation chez les hystériques sont au nombre de trois: 1° l'état cataleptique; 2° l'état léthargique; 3° l'état somnambulique.

Dans l'état hypnotique, le malade peut remuer, et, comme nous le disions plus haut, obéir aux suggestions de l'opérateur. Dans l'état léthargique, les yeux sont clos, les muscles contractés, toute tentative pour impressionner le sujet par voie d'intimidation et de suggestions reste généralement infructueuse. Dans l'état somnambulique, enfin, les yeux sont demi-clos et les mouvements faciles. Le malade qui paraît engourdi plutôt qu'endormi, obéit aux impulsions du magnétiseur.

Tout cela est fort curieux, mais comme l'a fort bien remarqué M. Milne Edwards, très dangereux pour les *patients*. Le vénérable physiologiste a constaté que, sur six poules soumises à l'hypnotisation, six sont mortes peu de temps après par suite d'hémiplégies ou de paralysie, et rien ne permet de croire que l'hypnotisation si funeste aux volailles, soit plus inoffensive pour les hommes et les femmes. Il y a donc lieu de se montrer très prudent en pareille matière.

Nous avons souvent parlé ici même des beaux travaux de M. Pasteur sur les microbes, c'est-à-dire ces petits germes ou animaux imperceptibles qui paraissent être la cause de nos maladies contagieuses. D'après un médecin militaire français M. Richard, l'auteur de la *Malaria*, ou fièvre des marais, serait un microbe qui élit spécialement domicile dans les globules du sang, comme un charançon dans une lentille. Il s'y développe aux dépens du globule, qu'il désorganise de la façon la plus complète. Mais ce qu'il y a de curieux chez tous les microbes, en général, c'est que, comme nous tous d'ailleurs, ils sont très sensibles à l'influence du milieu qu'ils habitent. Ils s'acclimatent quelques fois dans un milieu nouveau pour eux; le plus souvent ils y dépérissent. Chacun d'eux a ses préférences insurmontables. De même que, suivant une observation de Darwin, les poux des matelots anglais ne peuvent vivre sur les têtes australiennes, de même tel parasite cessera de se reproduire ou prendra une forme différente chez le blanc, le nègre, le jaune.

Ces observations d'une science qui n'est absolument qu'à ses débuts sont de la plus haute importance pour la médecine, et il est infiniment probable que d'ici à cinquante ans, la plupart des maladies contagieuses actuelles, la fièvre scarlatine, la fièvre typhoïde, la diphtérie, etc., auront trouvé leurs vaccins respectifs. En attendant, ce qui paraît constaté, c'est que le plus grand ennemi des microbes en général, c'est l'oxygène. On ne saurait donc se préoccuper de la qualité de l'air qu'on respire. Sur les hautes montagnes il est pur mais pauvre en oxygène; dans les lieux bas il est souillé de myriades de germes de mycobactéries. Tyndall a proposé un système dont l'adoption éviterait beaucoup de maladies. Ce serait de porter des espèces de mentonnières en coton à travers lesquelles l'air se tamiserait, se filtrerait pour ainsi dire. Le jour où la mode — qui en a fait bien d'autres — en viendrait là, il est permis de croire que la santé publique y gagnerait beaucoup.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 25 février au 4 mars 1882.

Naissances.

Lagrange, Jean, rue St-Barthélemy, 2.
Théménade, André, à St-Georges.
Ythier, Suzanne, boulevard sud.
Bach, Louise, rue Portail Alban, 9.
Peyrières, Paul, rue du Rempart, 42.
Reff, Georges, à Cabessut.

Mariages.

Bonnet, Antoine, et Capis, Jeanne.

Décès.

Constans, Jeanne, Couturière, 68 ans. (hospice)
Renoux, Jeanne, s. p. 56 ans, rue St-Urcisse.
Gélis, Thérèse, s. p. 72 ans, rue des Pénitents.
Cagnac, Marie, s. p. 55 ans, rus Badernes.
Ginouillac, Elisabeth, 70 ans, rue Ste-Barbe, 9.
Couderc, Jeanne, s. p. 82 ans, rue Jean Jacques Castagné.

M. Girma, libraire à Cahors, nous prie d'annoncer, que par suite de l'impression de l'ouvrage de G. Lacoste en caractères elzéviriens, la publication du premier fascicule de *l'histoire générale de la province du Quercy*, se trouver retardée. L'éditeur compensera ce retard en faisant paraître, en mai et juin prochains, deux livraisons par mois au lieu d'une seule, de telle façon que le premier volume soit complètement terminé à la fin de 1882.

Dernières Nouvelles

ATTENTAT CONTRE LA REINE D'ANGLETERRE.

Windsor, 2 mars,

La Reine revenait aujourd'hui de Londres; quand la voiture de Sa Majesté est entrée à la gare de Windsor, afin de se rendre au château, un individu s'est avancé d'un pas et a tiré un coup de pistolet sur la Reine. Personne n'a été atteint.

L'auteur de l'attentat à Windsor est un nommé Roderick Maclean, il est supposé fou; les assistants l'ont empêché de tirer un second coup; la foule indignée voulait l'exécuter sommairement; la Reine est rentrée au château et a montré dans cette circonstance le plus grand sang froid.

RUSSIE.

Paris, 3 mars.

Le *Standard* publie la dépêche suivante de Vienne:

Le prince de Bismarck a déclaré au prince Orloff que le maintien de bonnes relations entre l'Allemagne et l'Autriche d'une part et la Russie de l'autre était impossible tant que le général Ignatieff jouerait un rôle prédominant. On affirme que l'empereur Guillaume a écrit dans le même sens au tzar.

Paris, 3 mars.

On télégraphie de Vienne au *Standard* qu'en vue des dispositions du peuple, la police a pris des mesures de précautions à toutes les stations de chemin de fer où doit passer le général Skobelev. On persiste à affirmer que le discours du général n'a été que l'expression des opinions du tzar. On croit que le général Skobelev sera exilé en Sibérie, mais seulement pour quelque temps.

Paris, 2 mars.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Saint-Petersbourg:

On affirme d'une source certaine que le général Kobleff sera privé du commandement du corps d'armée de Minsk et exilé dans un de ses domaines en province.

Le général Schweinitz, ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg, a reçu pour instruction de conserver son attitude de stricte réserve relativement à l'incident Skobelev, et d'attendre les mesures ultérieures du gouvernement russe.

ÉGYPTE.

Paris, 3 mars.

Une dépêche du Caire, publiée par le *Standard*, annonce que le gouvernement égyptien s'oppose à la construction, par M. de Lesseps du canal de Port-Saïd.

TUNISIE.

Paris, 2 mars.

Le *Times* publie une dépêche de Sfax, disant que le mouvement insurrectionnel s'accroît de plus en plus sur la frontière. Une bande de 600 Arabes armés a attaqué dernièrement le campement d'une tribu dans les environs de Sfax.

L'Agence Havas annonce d'après le *Times* qu'on aurait proposé, afin d'éviter l'intervention éventuelle de la Turquie en Egypte, d'admettre l'Espagne dans le concert européen et de l'inviter à reconnaître cette faveur en se faisant l'agent de l'Europe en Egypte.

(Courrier télégraphique.)

Un télégramme d'Alais annonce que l'ordre est complètement rétabli à Bessèges et que les troupes quittent cette localité.

La cavalerie est arrivée ce matin à Alais.

On assure que M. Emmanuel Arago, actuellement ambassadeur à Berne, serait désigné pour le poste d'ambassadeur auprès du Quirinal. Son nom serait en ce moment soumis à l'agrément du roi d'Italie.

On annonce que le gouvernement vient de mettre à l'étude un projet général d'organisation municipale dans lequel serait comprise la ville de Paris. Ce projet serait déposé avant les vacances de Pâques.

Les socialistes marseillais organisent pour après-demain un meeting, dans le but de protester contre les condamnations qui viennent de frapper trente nihiliste.

Louise Michel sera présente à ce meeting.

La plupart des journaux anglais, le *Times*, en particulier dit que l'attentat contre la reine Victoria n'a aucune importance politique. Maclean est un commis sans emploi, qui est né à Londres. Il a tenté de tirer un second coup, mais la foule l'en a empêché.

Aussitôt l'attentat connu à l'Elysée, M. Grévy a télégraphié à la reine, pour la féliciter d'avoir échappé au danger.

Bourse de Paris.

Cours du 4 mars

Rente 3 p. %	84.00
— 3 p. % amortissable	84.35
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	115.00
— 5 p. %	116.70

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 4 mars 1882.

Les acheteurs de rentes françaises ont trouvé à très bon marché tout l'argent dont ils avaient besoin pour continuer leurs opérations; ils n'ont payé que 21 centimes de report sur les 3 0/0 et 27 1/2 centimes sur le 5 0/0.

Le 4^e février, les cours de compensation avaient été fixés à 81 sur les deux 3 0/0 et à 113.50 sur le 5 0/0 ils ont été aujourd'hui de 83.40 sur le 3 0/0 et de 116 sur le 5 0/0, ce qui constitue une hausse de 2.40 sur le 3 0/0, et de 2.50 sur le 5 0/0, malgré l'ajournement indéfini de la conversion, les 3 0/0 ont donc monté autant que le 5 0/0.

La liquidation s'est faite en hausse et le mouvement a continué après qu'elle a été terminée; en ce moment, on demande le 5 0/0 à 116.50, le 3 0/0 à 83.75 l'amortissable à 83.95.

Les valeurs sont très fermes, mais ne se sont associées que de loin à la hausse de nos fonds publics. Les plus favorisées ont été le 5 0/0 italien qui a atteint 87 et le Suez qui a revu le cours de 2.400. La recette du Suez pendant le mois de février s'est élevée à 5.210.000 fr. contre 3.290.000 en 1881; il est vrai que la progression des recettes n'a commencé à se dessiner, l'année dernière, qu'après le mois de février.

La Banque de France a dépassé 5 250 avec un report moyen de 10 francs; la Banque nationale a des demandes suivies au compta à 520.

La tendance à la hausse a reparu sur les Chemins de fer français.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du Dimanche 5 mars 1882.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte.

SOUS UN BEC DE GAZ

Comédie en 1 acte.

M. Pilo prie MM. les souscripteurs de la Cavalcade et les personnes qui doivent en faire partie de bien vouloir se rendre au théâtre, lundi soir à 8 h. 1/2 pour nommer une commission et arrêter les détails de cette fête qui aura lieu le lundi de Pâques.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.

Faubourg Leclerc, n° 46, à BRIVE, du 9 au 30

de chaque mois.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82 :

Producteurs directs.	Porte-Grefte :			
	Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent.. 8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent.. 6 f. »	16 f. »	
OPORTO, — .6 »	20 »	VIALA, — .6 »	16 »	
CUNINGHAM, — .6 »	25 »	CLINTON, — 3 50	10 »	
HERBEMONT, — .6 »	25 »	TAYLOR, — 3 50	10 »	
		SOLONIS, — 7 »	20 »	

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

DENTS

et Dentiers à SUCCION sans crochets ni ressorts
chez l'Inventeur et son
Frison
SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ
CLASSE 6 — EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
255, RUE ST-HONORÉ, 255

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMBOÏEMENT DE
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1880, les plus hautes récompenses
PAR LE PÈRE
Pierre BOURSAUD
EN L'AN 1873
Rue de la République, 123 & 2, Paris, boîte 2.
Agent général : SEGUN, 2, rue Huguenote,
Bordeaux.
Se trouve à Cahors, chez M. BÉLÉ, court bouillier.

EAU ZÉNOBIE
20 Ans de succès
ultra
LA COULEUR
DES CHEVEUX
non
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
Et est plus efficace que toute autre Lotion bienfaisante
qui entretient fortifie la chevelure et la recolorant.
Maison fondée en 1807
SEGUN, rue Huguenote, BORDEAUX
se trouve chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 1 heure du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

LOU MORTYRE DE SENTO ESPERIO

Possède qui a obtenu une Médaille d'Argent par
M. Justin GARY, curé de Cénévières
En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

Magasin de Fleurs artificielles.

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.



Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement. Garnitures d'autel or ; Frange or et argent. Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fourvitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytout.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 43, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera ; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, S^{SEUR}

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurre, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saza-Lainre.